

PORTO-NOVO, le 22 DECEMBRE 1961

//) ECRET N° 61- 448 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

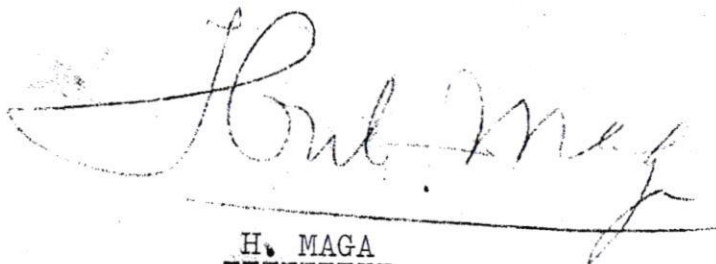
VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des membres du Gouvernement;

D É C R Ê T E
-----^

ARTICLE 1er. - Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre
de l'Education Nationale et de la Culture pendant l'absence
de Mr. Michel AHOUANMENOUE.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-


H. MAGA

3:

15
3
1
13
1